



## Droit et stage salarié dans sa propre entreprise

-----  
Par bobeponge

Bonjour,

Actuellement en formation universitaire de master, la formation est payé par mon employeur, je vais devoir faire un stage de 4 mois dans mon entreprise, en lien avec le déploiement de mon poste.

Mon employeur s'en tient à la convention de stage qui stipule que je fais 35 heures par semaine, et me refuse le droit à cumuler des RTT.

J'aurais aimé savoir quel droit s'applique et s'il a cette possibilité. Concrètement, je ferais exactement les mêmes horaires que d'habitude sans être assujetti au droit du travail de part mon statut de stagiaire.... je m'interroge.

Si vous pouvez m'éclairer ?

Merci